

Montréal, le 11 janvier 2017

Monsieur Serge Chénier
Maire
Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
2121, chemin des Hauteurs
Sainte-Lucie-des-Laurentides (Québec) J0T 2J0

Monsieur Robert Gravel
Président du conseil d'administration
Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop
265, chemin des Deux-Lacs
Lantier (Québec) J0T 2J0

Objet : Harmonisation forestière au mont Kaaikop

Messieurs,

La présente fait suite à votre lettre datée du 16 décembre 2016 concernant votre intérêt à participer au processus de planification forestière pour les secteurs d'intervention au mont Kaaikop et ses environs.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) accueille favorablement votre réponse quant à la volonté de travailler conjointement à la mise en place de solutions d'aménagement durable au mont Kaaikop.

Vous énumérez dix conditions dans votre réponse écrite. La plupart sont acceptables. Toutefois, nous tenons à préciser certains éléments, toujours dans l'objectif de travailler en toute transparence :

- Nous acceptons d'analyser toutes les solutions possibles pour l'aménagement du territoire, notamment la protection de celui-ci. Rappelons que les usages du territoire relèvent d'une orientation gouvernementale et non seulement du MFFP. Également, nous devons référer aux analyses du ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) puisque c'est le ministère responsable du réseau d'aires protégées au Québec;

- Le MFFP ne fournit pas de compensation monétaire aux groupes qui participent aux processus d'harmonisation forestière. Cette position est par souci d'équité envers toutes les autres parties intéressées sur le territoire du mont Kaaikop et même ailleurs au Québec. Rappelons que la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) et les consultations publiques sont financées par le gouvernement du Québec;
- Il sera nécessaire de convenir des modalités de participation de la tierce partie que vous demandez lors de nos échanges sur le plan de travail.

Rappelons que le MFFP réalise sa planification en respectant les lois et règlements, votés démocratiquement et basés sur des faits scientifiques, afin d'assurer l'aménagement durable des forêts. Par ailleurs, nous tenons à recueillir vos préoccupations et c'est pourquoi nous réitérons notre intérêt à travailler avec votre organisation et à partager toute l'information disponible concernant vos secteurs d'intérêt.

En somme, nous sommes ouverts au dialogue proposé et empreints de confiance dans l'objectif de dénouer l'impasse actuelle. Nous demeurons convaincus qu'un aménagement forestier durable intégrant les préoccupations du milieu est réalisable au mont Kaaikop. Tel que mentionné lors de notre rencontre de l'automne dernier, l'objectif poursuivi demeure de déposer, pour fin de consultation publique, un projet d'aménagement forestier durable qui suscitera l'adhésion du plus grand nombre d'acteurs concernés.

Monsieur François Lapalme communiquera avec vous pour convenir du moment et de l'endroit en vue de tenir rapidement une première rencontre de travail.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Pierre Ménard